



Municipalité de Forel (Lavaux)

DISTRIBUTION DE L'EAU

Tarifs 2026

Il est perçu du propriétaire :

Taxe unique de raccordement au réseau principal de distribution et Complément de taxe unique de raccordement (art. 40 chiffre 1 et 2 et art. 41 chiffre 1 et 2 du règlement) (art. 3 et 4 de l'Annexe)

La taxe unique de raccordement est calculée sur la base de la valeur d'assurance incendie (valeur ECA) du bâtiment. Le taux de la taxe unique de raccordement est de **1%** de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.

Le complément de taxe unique de raccordement est perçu sur le montant des travaux de transformation, d'agrandissement ou de reconstruction d'un bâtiment déjà raccordé préalablement, rapporté à l'indice 100 de 1990, tel que communiqué par l'ECA. Le taux de ce complément est de **0.5%**.

Ces montants sont HT, la TVA sera ajoutée à la taxe facturée.

Taxes d'utilisation du réseau principal de distribution et de l'équipement y afférent (art. 42 du règlement) (art. 5, 6, 7 et 8 de l'Annexe)

La taxe de consommation est calculée sur le nombre de m³ d'eau consommée. Le taux de la taxe de consommation s'élève à **CHF 2.70 HT le m³** pour l'eau de ménage, industrie et agriculture.

La taxe d'abonnement annuelle est calculée sur la base de deux critères :

- | | | |
|----|---|---------------------------------|
| a. | Unité locative (tout ensemble de locaux formant une unité de location indépendante) | |
| | Par logement/appartement ou studio | CHF 48.-- HT / annuelle |
| | Par activité commerciale, industrielle, agricole ou autre | CHF 48.-- HT / annuelle |
| b. | Calibre du compteur | |
| | Section du compteur ¾" | CHF 120.-- HT / annuelle |
| | Section du compteur 1" | CHF 144.-- HT / annuelle |
| | Section du compteur 1½" | CHF 168.-- HT / annuelle |
| | Section du compteur 1¾" | CHF 192.-- HT / annuelle |
| | Section du compteur 2" | CHF 240.-- HT / annuelle |
| | Section du compteur 2½" | CHF 300.-- HT / annuelle |

La taxe annuelle de location pour les appareils de mesure est calculée en fonction de la section du compteur :

Calibre ¾"	CHF 24.-- HT / annuelle
Calibre 1"	CHF 30.-- HT / annuelle
Calibre 1½"	CHF 36.-- HT / annuelle
Calibre 1½"	CHF 51.-- HT / annuelle
Calibre 2"	CHF 87.-- HT / annuelle
Calibre 2½"	CHF 111.-- HT / annuelle

Prestations spéciales

Tarif de l'eau pour une utilisation provisoire ou particulière à **CHF 5.-- HT par m³**.

Les émoluments pour les prestations spéciales (contrôle d'installations, conseil technique, relevé exceptionnel de compteur, (re)plombage des bypass ou autre) sont calculés selon un tarif horaire de **CHF 60.-- HT**, le décompte comprend le temps de déplacement.

Tarifs adoptés par la Municipalité de Forel (Lavaux) dans sa séance du 8 décembre 2025.

